



Enseigner en lycée professionnel

JP MEAU – IEN STI – 2020 2021

Il n'est pas de bonne pédagogie qui ne commence par éveiller le désir d'apprendre.

*Le Bonheur d'apprendre et comment on
l'assassine – François de Closet*

Sommaire

Enseigner

Devoirs et missions de l'enseignant

- Fondement du système éducatif Page 3
- Posture et position de l'enseignant Page 4
- Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation Page 5

Connaissance du système éducatif :

- La voie professionnelle Page 9
- Les voies de qualification Page 10
- Structure et instances d'un établissement public local d'enseignement. Page 10

Pédagogie et organisation pédagogique :

- Utiliser le référentiel Page 14
- Connaître quelques bases de psychologie Page 19
- Mettre en œuvre quelques bases de pédagogie en lycée professionnel Page 24
- Construire une séance Page 25
- Conduire la classe Page 26
- Evaluer des élèves Page 27
- Travailler en équipe Page 29
- Gérer sa documentation Page 30
- Intégrer le numérique Page 31
- Assurer et enseigner la Prévention Santé sécurité Page 32
- Se former Page 33
- Préparer son inspection Page 34

Annexes

- Acronymes Page 35
- Liens utiles Page 36
- Exemple fiche de déroulement de séquence Page 37
- Exemple de fiche de déroulement de séance Page 38
- Exemple de fiche d'activité Page 39

Enseigner.....

L'acte pédagogique peut être considéré comme une relation triangulaire basée sur trois points :

- Les élèves
- Les enseignants
- Les compétences et savoirs associés

Ils sont reliés par trois processus :

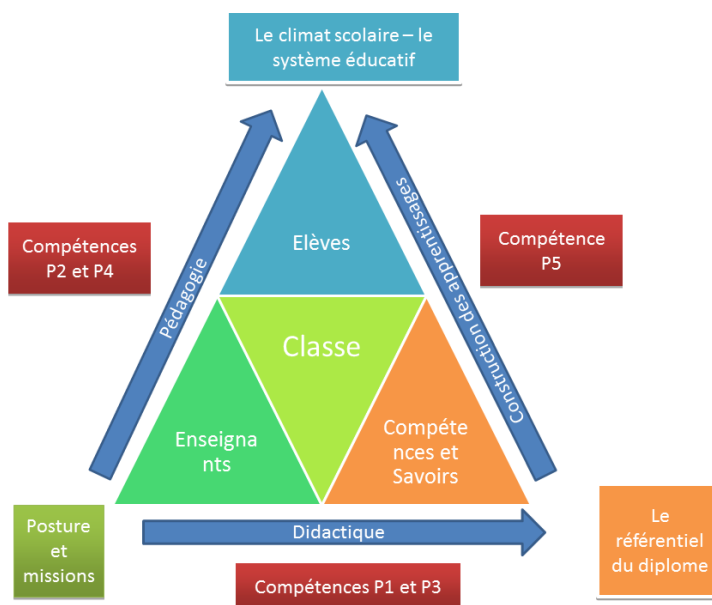
- Pédagogie
- Didactique
- Construction des apprentissages

Ils sont complétés par trois éléments :

- Le climat scolaire et l'organisation du système éducatif
- Le référentiel du diplôme
- La posture de l'enseignant

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation propose le développement de 5 compétences spécifiques des professeurs et de 14 compétences communes aux enseignants, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation.

Le triangle peut se modéliser ainsi :



L'ensemble des documents suivants propose d'illustrer ce triangle

Fondement du système éducatif

Le système éducatif français est un héritage de la Révolution française et de la Constitution du 4 octobre 1958.

La liberté de l'enseignement :

En France, le service public d'enseignement coexiste avec des établissements privés, soumis au contrôle de l'État et pouvant bénéficier de son aide (en contrepartie d'un contrat signé avec l'État). "loi Debré" n°59-1557 du 31 décembre 1959 Cependant l'État est le seul habilité à délivrer diplômes et grades universitaires : les diplômes délivrés par les écoles privées n'ont pas de valeur officielle sauf s'ils sont reconnus par l'État.

La gratuité :

Le principe de gratuité de l'enseignement primaire public a été posé dès la fin du XIXe siècle par la loi du 16 juin 1881. La gratuité a été étendue à l'enseignement secondaire par la loi du 31 mai 1933. L'enseignement dispensé dans les écoles et les établissements publics est gratuit. Les manuels scolaires sont gratuits jusqu'à la classe de troisième, ainsi que les matériels et fournitures à usage collectif. Dans les lycées, les manuels sont le plus souvent à la charge des familles.

La neutralité :

L'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves.

La laïcité :

Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique :

- l'absence d'instruction religieuse dans les programmes
- la laïcité du personnel
- l'interdiction du prosélytisme



L'obligation scolaire :

Depuis la loi Jules Ferry (28 mars 1882); l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. Depuis l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, elle a été prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

La famille a deux possibilités :

- scolariser dans un établissement public ou privé.
- assurer l'instruction elle-même. (Avec déclaration).

Posture et position du fonctionnaire

Les enseignants sont porteurs des valeurs républicaines. Leurs postures et leurs positionnements doivent être exemplaires.

Correction et dignité dans la tenue, les agissements et les propos

La circulaire du 23 mai 1997 indique : « *le professeur a conscience que ses attitudes, son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe* ».

L'obligation de neutralité et de laïcité

Le port d'insignes, bijoux, symboles d'organisations politiques, philosophiques ou religieuses dans le cadre du temps de travail est contraire à ce principe. Les faits de nature politique ou religieuse doivent être traités et abordés dans un souci de neutralité.

Le devoir de réserve et de discrétion professionnelle

Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. » Art.26 Loi 83,634 du 13/07/83

Le respect de la ponctualité et l'assiduité

Le service de l'enseignant intègre les heures d'enseignement devant élèves et les réunions diverses organisées par le chef d'établissement (équipe pédagogique, conseil de classe, rencontre parents professeurs).

Inscrire son activité professionnelle dans le respect des orientations institutionnelles

Le fonctionnaire doit avoir connaissance des grandes lois d'orientation sur l'Ecole et de ses principaux décrets d'application. La circulaire de rentrée décline au BOEN les priorités institutionnelles fixées pour chaque année scolaire.

Faire appliquer le règlement intérieur

Le règlement intérieur d'un collège ou d'un lycée définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire : personnels, élèves et parents. Il rassemble et fixe, dans un seul document, l'ensemble des règles de vie dans l'établissement qui leur sont applicables. Chaque fonctionnaire doit en avoir impérativement pris connaissance.

Il y a obligation de faire l'appel en début de cours (y compris pour les majeurs) et de respecter strictement les horaires de l'établissement (interdiction formelle de lâcher les élèves avant la fin de l'heure).

En résumé :

- ▶ Respecter l'intégrité des personnes
- ▶ Respecter les échéanciers fixés par l'administration
- ▶ Ne pas écrire à titre personnel mais en qualité d'enseignant
- ▶ Tenir compte du statut de son interlocuteur. Les écrits sont archivés et peuvent être exploités juridiquement

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

Ce référentiel décrit les 16 compétences communes aux professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation et 5 compétences spécifiques aux enseignants.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. Favoriser la Coopération entre élèves

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap. Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des

situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

*Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative
Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.*

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux. Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. Réfléchir sur sa pratique — seul et entre pairs — et réinvestir les

résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques. Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant. Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève. En particulier, au lycée professionnel : utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation. Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances. Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées. Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées. En particulier, au lycée professionnel :

— construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;

— entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance. Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités. Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages. Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques. Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, au lycée professionnel :

- favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;*
- contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;*
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.*

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages. Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis. Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation. Communiquer aux élèves et aux parents les

*résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet
d'orientation*

Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013 : <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

La Transformation de la voie professionnelle

La voie professionnelle a pour objectifs principaux :

- L'augmentation du niveau de qualification des élèves
- La qualification de tous les élèves au moins au niveau 5 (CAP ou BEP)

Elle propose un ensemble de pratiques pédagogiques transversales permettant un accompagnement optimal des jeunes en formation.

- Consolidation des acquis et L'accompagnement personnalisé permet de disposer d'un temps horaire (192,5 en CAP et 265 en bac pro) pour développer les objectifs suivants :
 - o des enseignements de consolidation ;
 - o un accompagnement personnalisé ;
 - o une préparation aux choix d'orientation
- La co intervention : la co-intervention entre une discipline d'enseignement général (français, mathématiques ou physique-chimie) et les enseignements professionnels se construit à partir d'une situation professionnelle issue du référentiel des activités professionnelles des spécialités concernées (RAP), en mobilisant à la fois les connaissances, compétences et capacités du programme des disciplines générales, les tâches décrites dans le référentiel d'activités professionnelles et les compétences et savoirs associés décrits dans le référentiel de certification
- Le chef d'oeuvre : est une démarche de réalisation très concrète qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées dans sa spécialité par l'élève ou l'apprenti¹. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire qui peut être de type individuel ou collaboratif
-
- Les familles de métiers : L'organisation de la classe de 2de par familles de métiers va permettre à tous les élèves d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leurs choix
- La transformation numérique questionne la forme scolaire car les usages pédagogiques du digital construisent une autre relation entre enseignants et élèves. Elle permet de développer des approches participatives et collaboratives, dans et hors la classe, l'engagement et l'autonomie des élèves pour des apprentissages de qualité. Elle place ou nécessite de placer l'élève en situation d'apprendre à apprendre

Le schéma des études professionnelles facilite l'orientation de nos élèves et les passerelles entre enseignement professionnel et enseignement général et technologique :



La transformation de la voie professionnelle :

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Les voies de qualification

Les diplômes professionnels sont accessibles par la voie de :

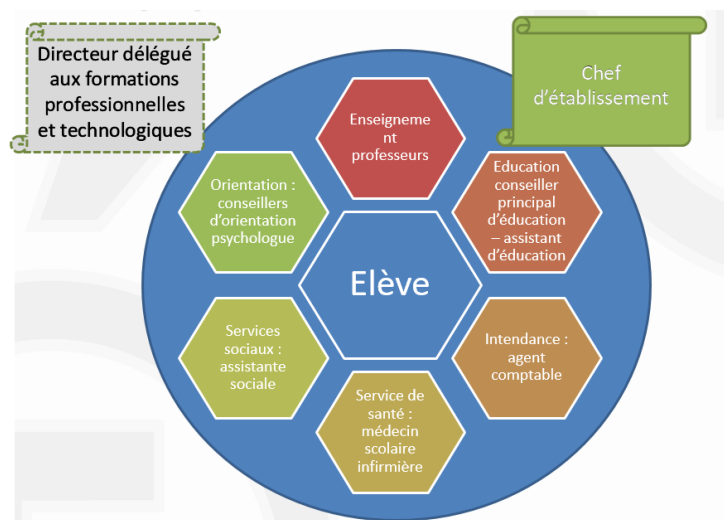
- La formation initiale sous statut scolaire : Les élèves ont un statut scolaire. Ils sont dépendants d'un EPLE (lycée professionnel).
- La formation initiale en apprentissage : Les élèves ont un contrat d'apprentissage (contrat de travail particulier à durée déterminée) qui se termine à l'obtention du diplôme. La formation a lieu dans un CFA, une UFA, une SA public ou privé. La formation est dite alternante
- La formation continue : les formés ont un statut spécifique. Ils peuvent être demandeur d'emploi, salariés, en contrat de professionnalisation. Les formations sont développées dans des établissements publics ou privés. Dans le public, les établissements sont regroupés dans un GRETA
- La validation des acquis de l'expérience : Le candidat développe un dossier décrivant son expérience professionnelle et personnelle permettant l'obtention d'un diplôme. Pour être éligible à la VAE, le diplôme doit être intégré au registre national des certifications professionnelles. Certains diplômes en sont exclus (Métiers de la santé, aéronautique....).

Structure et instances d'un établissement public local d'enseignement (EPL)

Le professeur de lycée professionnel peut travailler dans plusieurs types d'EPL :

- En SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
- En EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté
- En LP : lycée professionnel
- SEP : section d'enseignement professionnel

Ces établissements répondent à une structure commune centrée sur l'élève :



Enseignement : il existe plusieurs grades (Agrégé, Certifiés, professeur de lycée professionnel, professeur documentaliste, professeur d'EPS). Ils assurent un enseignement direct face à l'élève. Pour chaque classe, il existe un professeur référent nommé *professeur principal* qui a en charge le suivi de la classe dans une vision globale.

Vie scolaire : Sous l'autorité du chef d'établissement, les conseillers principaux d'éducation exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire, organisent le service et contrôlent les activités des personnels chargés des tâches de surveillance. Ils sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation. Ils sont assistés par les assistants d'éducation (AÉD)

Le service administratif : le service à plusieurs missions, assurer la gestion comptable de l'EPL, les services d'entretien, de restauration.

Service de santé : Un médecin de l'Éducation nationale est chargé des actions de prévention individuelles et collectives et de la promotion de la santé. Ces actions sont menées auprès de l'ensemble des élèves scolarisés. Ils sont soutenus dans l'établissement par les infirmiers (ères).

Orientation : Les conseillers d'orientation-psychologues exercent leurs fonctions au centre d'information et d'orientation (CIO) où ils reçoivent les élèves et leur famille ainsi que les adultes afin de les informer, les documenter et les conseiller. Dans les établissements scolaires, ils participent à l'information collective et individuelle des élèves.

Services sociaux : Les assistant(e)s de service social aident les élèves à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne, que le problème soit scolaire ou non. Ils interviennent dans les établissements publics du second degré auprès des élèves et de leurs familles.

La direction : Le chef d'établissement dirige l'établissement et préside le conseil d'administration. Il est à la fois exécutif de l'établissement et représentant de l'État : il a autorité sur tous les personnels mis à sa disposition. Il exécute le budget et rend compte de sa gestion devant le conseil d'administration. Il a la capacité de prendre la responsabilité de mesures graves (fermeture de l'établissement, suspension des enseignements) si nécessaire. Le chef d'établissement veille au bon déroulement des enseignements, de l'orientation et du contrôle de connaissances des élèves.

Le directeur délégué à l'enseignement professionnel et technologique (Chef de travaux) : il a pour missions :

- organisation des enseignements professionnels et technologiques ;
- coordination et animation des équipes d'enseignants ;
- conseil au chef d'établissement ;

- relations avec les partenaires extérieurs.

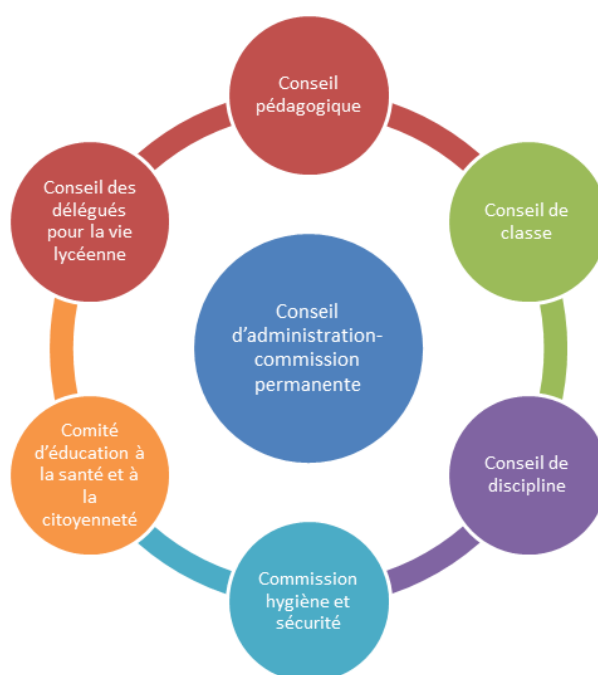
Pour en savoir plus :

<http://www.education.gouv.fr/cid220/a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

Les lieux pédagogiques



Différentes instances régissent la vie de l'établissement :



En résumé :

- J'ai un problème de comportement, d'absentéisme avec un élève... Je rédige un rapport décrivant des faits et je le transmets au conseiller principal d'éducation et au professeur principal.
- Je souhaite soutenir un élève dans sa démarche d'orientation ou de réorientation, j'organise un rendez-vous avec le conseiller d'orientation psychologue.
- Un élève me confie un problème personnel ; je communique avec le CPE, l'infirmière, l'assistante sociale.

Utiliser le référentiel

Le référentiel d'un diplôme a pour objectif de décrire des **situations d'apprentissage** dans des **contextes professionnels** permettant de développer et de mobiliser des **compétences** et de transmettre des **connaissances** pour un **niveau donné**.

Il est constitué des parties suivantes :

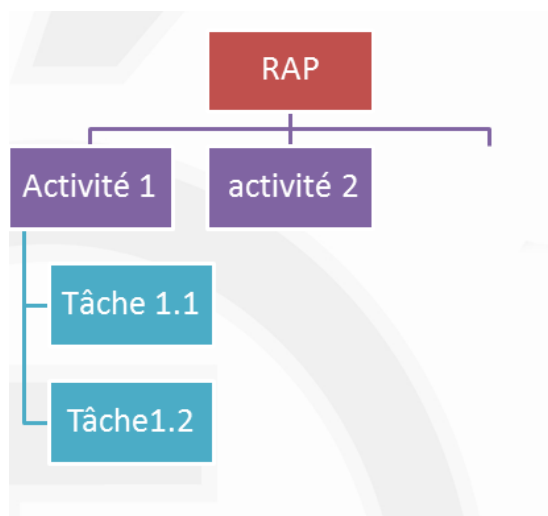
- Un référentiel d'activités professionnelles
- Un référentiel de certification
- Les unités constitutives du diplôme
- Le règlement d'examen
- Les modalités des périodes de formation en entreprise

Régulièrement les diplômes professionnels sont révisés ou abrogés. Il est important de toujours vérifier la validité du référentiel sur le site officiel suivant :

<http://eduscol.education.fr/cid47633/les-diplomes-professionnels.html>

Le référentiel des activités professionnelles

Il contextualise le métier, définit les niveaux d'exercice et décline les fonctions, tâches et activités.



Exemples : Bac pro « technicien en chaudronnerie industrielle »

Fonctions	Activités	Tâches professionnelles
ANALYSE – ÉTUDE	1. Analyse et exploitation des spécifications techniques définissant un ouvrage à réaliser	1.1. Identification de la fonction et du mode d'assemblage des éléments constitutifs de tout ou partie d'un ouvrage.
		1.2. Extraction des données de définition d'un élément à partir d'un dessin d'ensemble
		1.3. Décodage des dessins de définition, des plans isométriques et des nomenclatures.
		1.4. Identification des contraintes réglementaires liées à une norme.

Chaque tâche est définie par les éléments suivants :



Exemple : RAP- bac pro « Technicien d'interventions sur installations nucléaires »

A2 : Exécuter des opérations de logistique

Conditions de réalisation

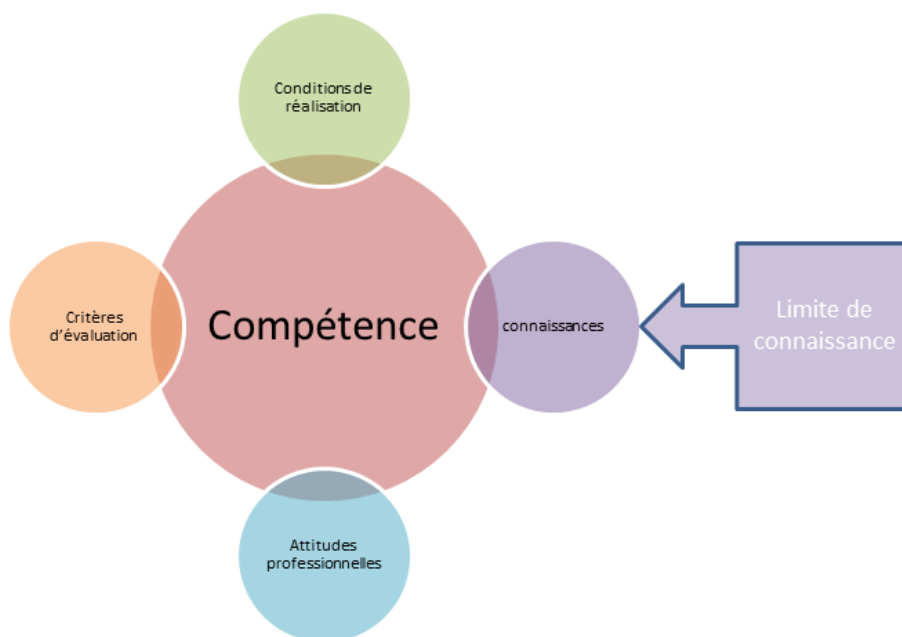
- Le dossier d'intervention ;
 - Cahier des charges ;
 - Plan de circulation ;
 - Plan de prévention ;
 - Analyse des risques liés à l'intervention et à la gestion des déchets ;
 - Évaluation dosimétrique prévisionnelle initiale individuelle ;
 - Organigramme de l'intervention ;
 - Planning de l'intervention ;
 - Modes opératoires ;
 - Plan de contrôle : Domaine sécurité et Radioprotection ;
 - Qualité, Fiche d'écart ;
- Ressources techniques disponibles (matériels et moyens de sécurité et de contrôle) et équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Consignes de sécurité radiologique et conventionnelle.

Résultats attendus

- La connaissance des tâches à effectuer est effective ;
- L'information de la hiérarchie de l'avancement du chantier est permanente ;
- La maîtrise des moyens d'information est effective ;
- La prise en compte de l'ensemble des risques professionnels et l'application du Plan de Prévention sont respectés ;
- Les consignes sont respectées ;
- Le traitement des aléas est effectif ;
- La mise en place des moyens de protections individuels est conforme ;
- La prise en compte des exigences du plan de prévention est effective ;
- Le dossier d'intervention est assimilé ;
- Les éléments d'information permettant de vérifier la conformité aux exigences sont transmis (indicateurs, délais, coût, dosimétrie...);
- La traçabilité de l'intervention est effective et l'alimentation du retour d'expérience assurée ;
- Le chantier est rendu dans sa configuration initiale d'exploitation ;
- L'inventaire du matériel utilisé et la restitution après contrôles (radioactivité, conformité) sont effectifs.

Le référentiel de certification.

Il est décliné en compétences et savoirs associés. Chaque compétence est matérialisée par les données et les indicateurs de performance.



Exemple : baccalauréat professionnel « technicien en chaudronnerie industrielle »

C.8. Préparer et mettre en œuvre le montage et l'assemblage des éléments d'un ouvrage.		
Données	Compétences détaillées	Indicateurs de performance

<p>Tout ou partie des données suivantes sous forme de document imprimé ou numérique :</p> <p>Dessins de définition de l'ouvrage. Configuration informatique en chaîne numérique (CAO/ FAO, simulation, traçage, ...). Les moyens relatifs à l'organisation du poste de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils et outillages. - Procédés. - Mannequin de montage ou de soudage. - Table de montage modulaire. - Fournitures (visserie, joints,...). - Moyens de manutention. <p>Données relatives au montage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gamme de montage. - Temps alloués. <p>Données relatives au contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiches de contrôle. - Instruments de mesure. - Fiches de suivi. <p>Documents relatifs à la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p>Installer l'aire d'assemblage.</p>	<p>L'installation de l'aire d'assemblage est optimisée par :</p> <p>L'installation des moyens de protection collectifs. Le stockage des éléments (amont, aval). La mise en œuvre des moyens de manutention. L'emplacement du ou des postes de soudage.</p> <p>Les équipements de protection individuels sont prévus.</p>
	<p>Positionner les éléments et les pièces.</p>	<p>Les éléments et les pièces sont montés en respectant l'ordre d'assemblage et sont maintenus en position.</p>
	<p>Assembler les éléments par un procédé (soudage, boulonnage, etc.).</p>	<p>Les modes opératoires et les procédures d'assemblage sont suivis. Les délais sont respectés.</p>
	<p>Contrôler la conformité.</p>	<p>Les contrôles géométriques et dimensionnels sont effectués avec justesse. Le montage et l'assemblage sont conformes aux résultats attendus. La sécurité des personnes et des matériels ainsi que le respect des consignes d'hygiène, et protection de l'environnement sont assurés.</p>

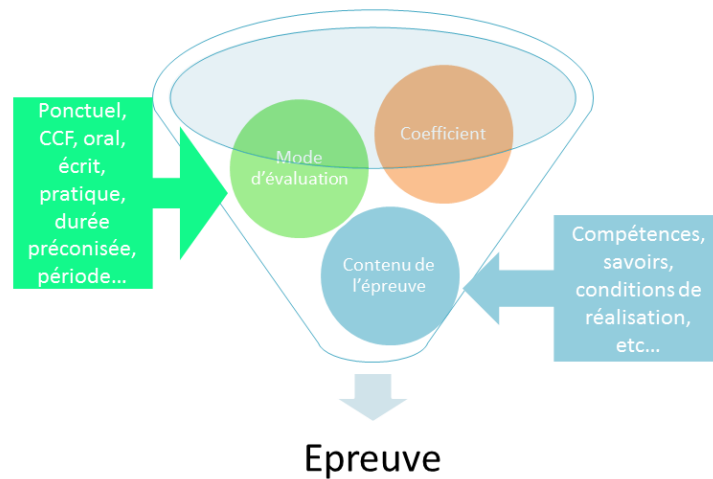
COMPETENCES	SAVOIRS						
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
	Construction et étude de comportement	Préparation de la fabrication	Procédés et moyens de fabrication	Procédés et moyens d'assemblage et de montage	Réhabilitation	Qualité et contrôle	Santé et sécurité au travail, ergonomie et environnement
C.8. Préparer et mettre en œuvre le montage et l'assemblage des éléments d'un ouvrage.							

En résumé :
La compétence C8 associée aux savoir ci-dessus est développée à partir des données décrites et évaluée d'après les indicateurs de performance proposés

Les unités constitutives du diplôme.

Cette partie définit les unités de certification et donne les coefficients alloués à chaque partie.

il impose l'organisation des examens (durée, condition...) et détermine les compétences et savoir associés évalués. Dans les épreuves, une compétence n'est évaluée **qu'une seule fois**



Période de formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel (appelés vulgairement stage...) sont de durées variables selon le diplôme (22 semaines en bac professionnel, 12 à 16 en CAP etc...). Ainsi pour le bac pro, elles représentent 40% de la formation professionnelle. Chaque référentiel propose les compétences développées. Ces périodes sont obligatoirement suivies et font l'objet d'un bilan.

Ainsi les périodes de formation en milieu professionnel doivent :

- Etre intégrées dans la progression.
- Suivies par les enseignants référents.
- Effectuées dans des entreprises validées en amont.
- Evaluées.

La participation aux PFMP est obligatoire pour les élèves et la recherche d'entreprises est sous la responsabilité de l'établissement.

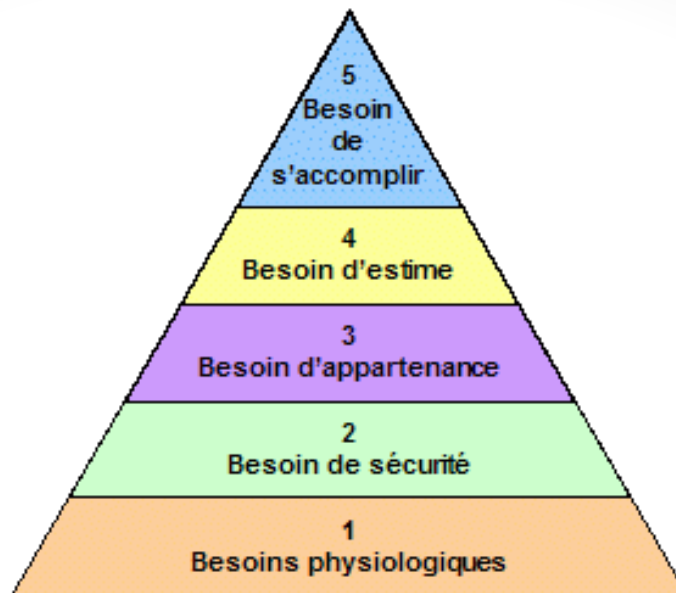
En résumé :

Le référentiel est le garant de l'homogénéité de la mise en œuvre du diplôme au niveau national et donc de sa reconnaissance par les employeurs. Sans donner d'indication chronologique de mise en œuvre, il guide nos activités pédagogiques et donne de la cohérence au travail de l'équipe pédagogique sur l'ensemble du cycle.

Connaître quelques bases de psychologie :

Mobiliser l'élève.

La pyramide de Maslow (Abraham Maslow (1908-1970), psychologue américain - *Theory of human motivation* - 1943).



La « pyramide » qui a rendu célèbre son approche est une production plus tardive de vulgarisation (70's) de ses travaux sur la motivation. Ses recherches sur la motivation l'ont conduit à identifier 5 groupes de besoins :

- Physiologiques : soif, faim, sommeil, relations avec ses pairs
- Sécurité : environnement stable et prévisible
- Appartenance : reconnaissance dans le groupe
- Estime : Confiance et respect de soi, appréciation positive par le groupe
- Accomplissement : Dépassement, attachement aux valeurs.

C'est un système logique et facilement compréhensible dont on ne doit pas avoir une lecture trop mécanique ainsi le besoin d'appartenance peut-être aussi prégnant que le sentiment de sécurité. Il n'est pas forcément nécessaire qu'un besoin soit réalisé à 100% pour accéder au niveau supérieur. De plus il existe de fortes différences individuelles, c'est néanmoins un cadre globalement acceptable pour saisir les facteurs de motivation au travail.

Ainsi dans la prise en compte de votre groupe d'élève, il est important d'assurer les différents besoins pour permettre à l'élève de s'élever.

Exemple :

- Sécurité : si l'élève ne se sent pas en sécurité dans la classe, il ne pourra pas investir l'enseignement. Depuis quelques années, l'éducation nationale a développé un axe de prévention de lutte contre le harcèlement qui touche plus de 10% des élèves
- Estime : l'élève doit être reconnu par l'enseignant. Sa valorisation, surtout en lycée professionnel après avoir souvent connu des échecs « scolaires » en collège est primordiale pour sa mobilisation.

Motiver l'élève :

Frédéric Herzberg (1923-2000), psychologue américain, *The motivation to work*, 1959.

FACTEURS D'HYGIENE	FACTEURS MOTEURS
Sécurité, statut	Développement
Relations avec les collègues	Avancement
Niveau de salaire	Responsabilité
Conditions de travail	Travail proprement dit
Relation avec le supérieur	Reconnaissance
Politique et administration d'entreprise	Accomplissement
Satisfaction	Motivation

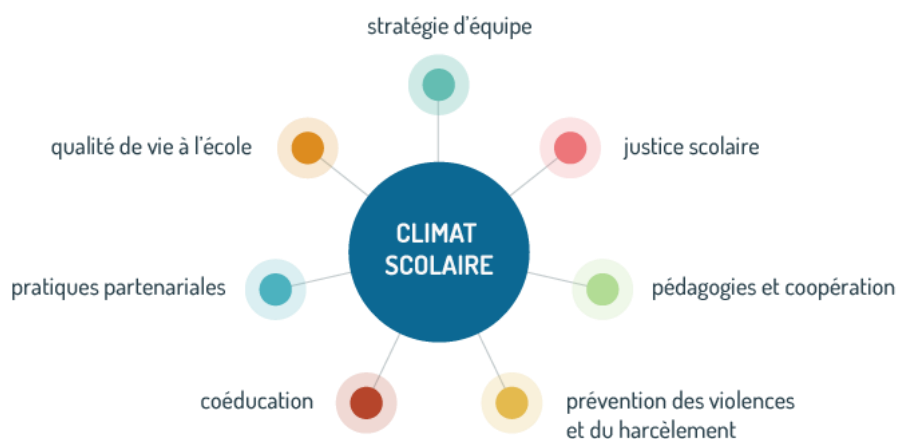
Il dépasse la théorie de Maslow en dévoilant la théorie des bi-facteurs de la motivation au travail :

- Facteurs d'hygiène : ceux dont l'absence au travail génèrent de l'insatisfaction et provoquent du bruit social (revendications, manifestations, grèves,...) mais dont la satisfaction n'entraîne pas de hausse de la motivation car ils sont en quelque sorte considérés comme normaux.
- Facteurs moteurs : ceux qui vont renforcer l'adhésion au travail et provoquer de la motivation. Leur absence ne génère pas de bruit social en général mais de la non motivation et une recherche de celle-ci dans d'autres sphères : vie privée, engagement associatif, sport, etc...

On peut donc imaginer un groupe sans revendications car les facteurs d'hygiène sont satisfaits mais dont la motivation est très faible car il n'y a pas de reconnaissance (même de façon informelle) du travail réalisé.

L'enseignant doit donc être attentif aux deux aspects du développement de la motivation pour susciter l'adhésion et l'engagement.

Dans ce contexte, il est important de développer un climat scolaire propice à l'investissement des élèves dans l'établissement.

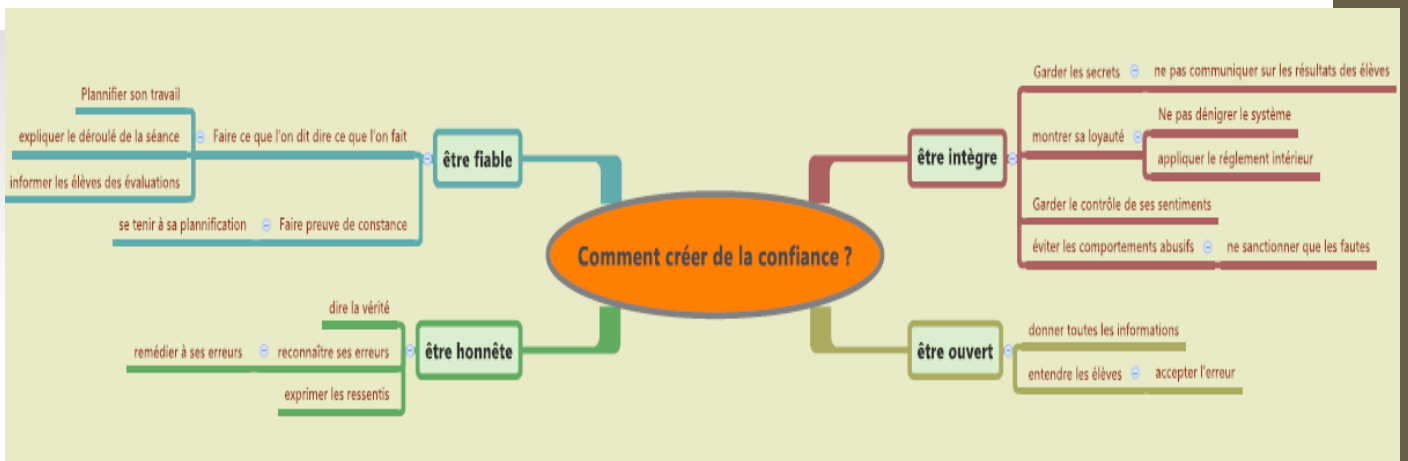


En travaillant sur les 7 facteurs avec l'ensemble de l'équipe éducative, les études ont montré que l'on pouvait :

- Améliorer la réussite scolaire
- Réduire les inégalités. Un bon climat scolaire améliore les résultats scolaires, indépendamment des facteurs socio-économiques initiaux (Astor, Benbenishty, Estrada, 2009)
- baisser la victimation
- améliorer le moral des élèves et des enseignants
- baisser l'absentéisme et le décrochage.

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

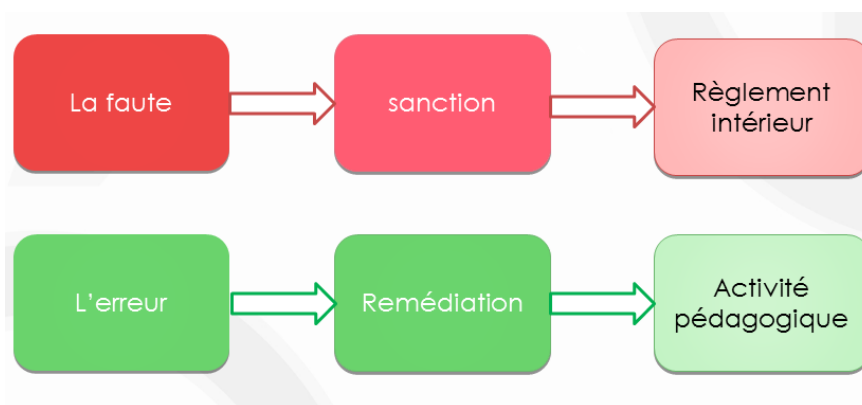
Créer un climat de confiance et de bienveillance



Définition :

Faute : manquement aux règles, à la morale, à la loi

Erreur : fait de se tromper



Accepter l'erreur c'est être bienveillant

Quel est le lien entre climat scolaire et règlement intérieur ?

Le climat scolaire est lié à la clarté des règles et au sentiment de justice scolaire (Soule, 2003). Statistiquement, l'un des facteurs les plus explicatifs de l'augmentation de la victimation est l'injustice dans l'application des règles. Le partage par les adultes d'une même conception des règles de vie est essentiel. Les punitions concernent essentiellement les garçons ainsi valorisés comme « forts » et « dominants ». Etre puni devient ainsi un motif de valorisation dans le groupe de pairs (Ayrat, 2007).

La référence à un cadre explicite

Les règles deviennent fondamentales et valorisées :

on ne respecte pas les règles pour ne pas être puni mais parce qu'on en comprend l'utilité sociale.

- Environ 75% des élèves peuvent adhérer à la règle et au cadre, moyennant une explicitation via des mises en situation et du dialogue (dilemmes moraux...).

- Environ 15% des élèves répondent à une intervention concertée, souvent pluri-professionnelle.
- Environ 5% des élèves relèvent de prises en charge spécifiques et nettement différenciées (E. Royer, 2011).

Sentiment de justice et justice scolaire :

Renforcement négatif : Une application disproportionnée de la punition aboutit à un renforcement des comportements négatifs.

Renforcement positif : La réponse éducative fait appel à la réparation dans un appel à la responsabilité des actes commis, à la valorisation des progrès en termes de comportements. Développer une communauté juste s'appuie sur une communauté scolaire dans laquelle élèves et adultes sont garants des règles de vie et des processus les régissant.

En quoi le règlement intérieur constitue le premier élément d'apprentissage de la citoyenneté et de la référence au droit ?

La citoyenneté n'est pas seulement un problème de connaissances déclaratives mais repose aussi sur la construction de compétences sociales.

L'éducation civique a eu tendance à se focaliser sur les connaissances plus que sur les compétences nécessaires au développement de la citoyenneté et du vivre ensemble. Pourtant, des études révèlent qu'un apprentissage des compétences sociales entraîne sur une période de 3 à 5 ans une diminution de la violence et une augmentation des résultats scolaires. Le règlement intérieur construit avec les élèves, réinterrogé avec eux à l'occasion de l'examen de situations concrètes, constitue une référence explicite. Dans les établissements du second degré le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) est obligatoirement consulté.

11 Octobre 2013 - Climat scolaire - CAAEE

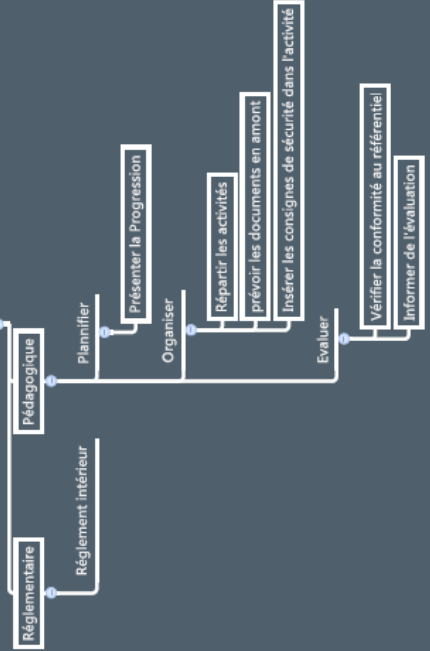
Comment se créer un conflit et comment le désamorcer ?



A partir des travaux de Christine SCHMELTZ et de Corinne DUSSAULT

Assurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité

Sécurité morale



sécurité Physique



Mettre en œuvre quelques bases de pédagogie en lycée professionnel...

Une fois la progression développée et ainsi les contenus choisis, il convient de construire la séance en choisissant la pédagogie la plus adaptée. Il existe plusieurs types de démarches pédagogiques :

- Démarche déductive : partir d'une hypothèse pour l'appliquer à un cas d'observation. Elle nécessite un certain niveau d'abstraction.
- Démarche inductive : partir d'observations et mener à une hypothèse ou un modèle scientifique. Il s'agit donc d'une généralisation à une classe d'objets ce qui a été observé sur quelques cas particuliers.

En lycée professionnel, on privilégiera une démarche inductive qui consiste à mettre l'élève en situation de découverte et l'amener à en tirer des règles par l'observation et l'analyse. Cette démarche sous-entend de créer une mise en situation qui permet à l'élève de contextualiser son apprentissage. L'enseignant pose un problème (une problématique) dans ce contexte qui sera résolu en fin d'activité. Le questionnement et l'activité amènent l'élève à découvrir le concept et à se l'approprier. Il est important de rappeler que l'objectif de nos formations est la qualification (l'insertion...). De ce fait, nulle activité ou évaluation ne peut être basée sur la pure théorie. Il est nécessaire de créer une mise en situation professionnelle permettant à l'élève de comprendre le « pourquoi » de l'activité et de se positionner.

Si l'on ne peut pas développer une mise en situation professionnelle, on ne fait pas de formation professionnelle.

Dans son action, l'enseignant doit permettre à l'élève d'être acteur de sa formation. Ainsi dans sa posture et dans les temps d'enseignement, la question principale à se poser est : « **que fait l'élève ?** ».

Quelques actions simples peuvent être mises en œuvre :

- Circuler dans la classe
- Interroger (tous) les élèves.
- Passer dans les rangs
- Envoyer les élèves au tableau.
- Créer des temps de réflexion pour l'élève
- ...

En résumé :

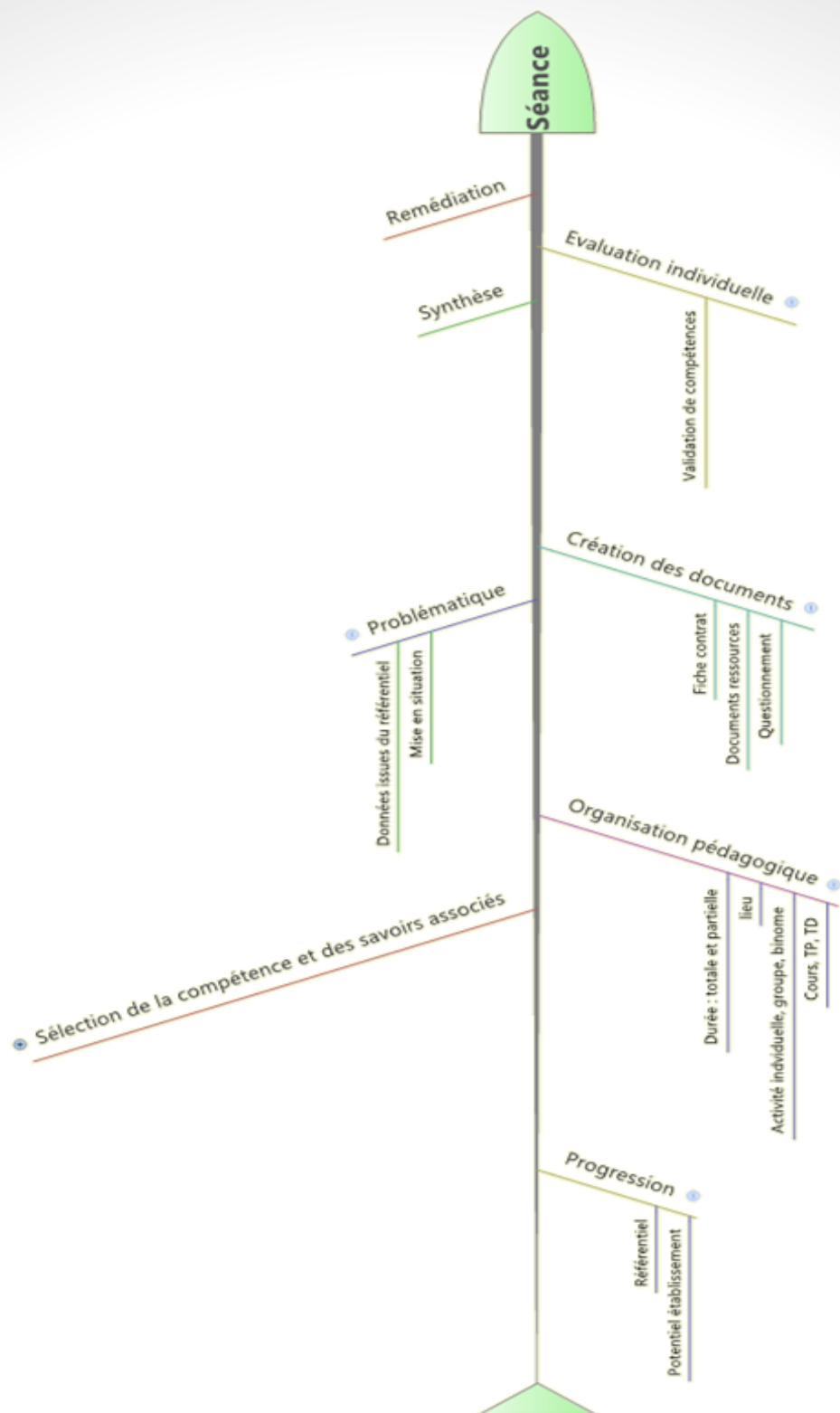
« Développer une pédagogie inductive et participative basée sur une problématique industrielle ».

Site Internet

- <https://eduscol.education.fr/>

Construire la séance

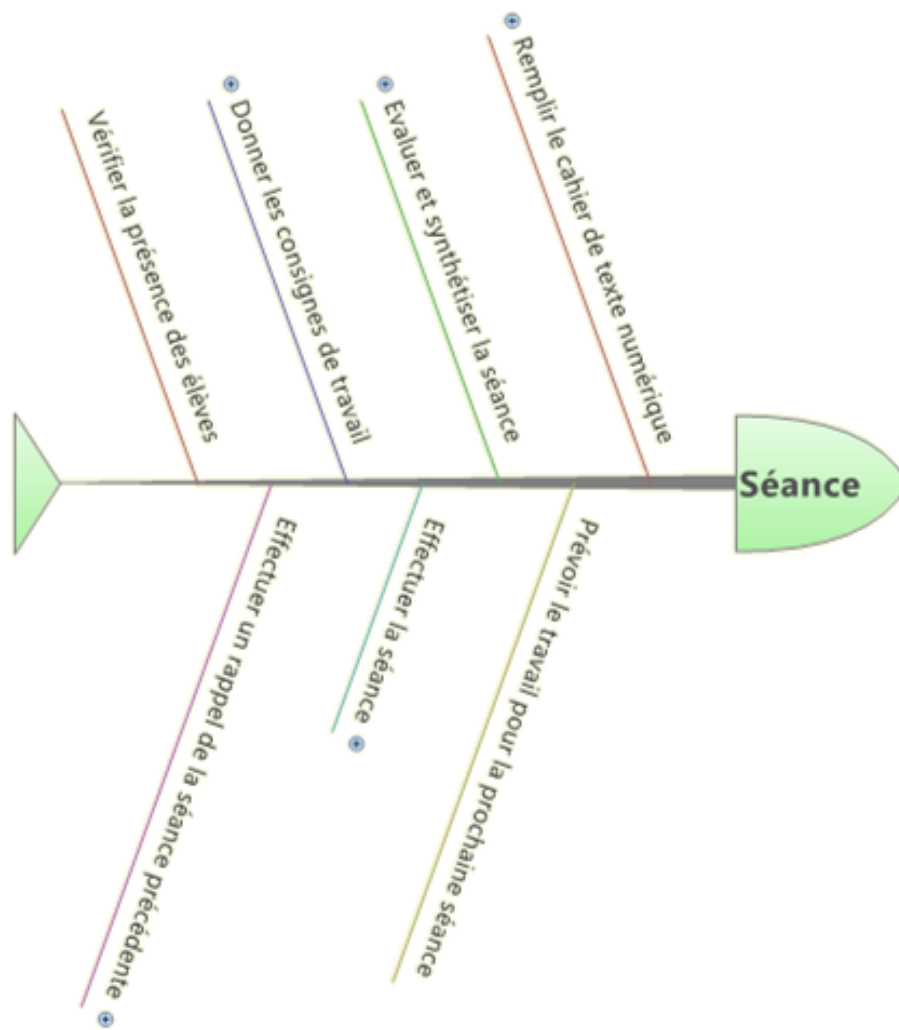
La construction d'une séance pédagogique suit cette trame.



NB : il est obligatoire d'utiliser des documents numérisés.

Conduire la classe...

Pour maintenir un cadre stable, il est important de ritualiser des temps pédagogiques dans la classe. La rigueur pédagogique est plus respectée que l'autoritarisme.



Evaluer les élèves

Il existe plusieurs modes d'évaluations dont les plus usités sont ; formatif, diagnostic, sommatif et certificatif. On évalue des objectifs opérationnalisés.

L'évaluation formative :

Celle-ci est sans doute plus délicate à mettre en œuvre mais son rôle est indispensable à la régulation des enseignements. Elle a pour vocation d'informer le professeur des réussites et difficultés rencontrées par le groupe afin d'en tenir compte. Elle nécessite l'utilisation de fiches de contrat d'évaluation qui identifient avec précision les critères et performances liés aux compétences.

Dans un premier temps, il convient d'évaluer en mode formatif afin d'identifier les degrés de réussite. Une compétence ou un savoir n'étant pas acquis la première fois, il faut un temps d'entraînement (2 à 3 séances) pour développer une capacité de transfert à d'autres situations. Cette évaluation nécessite un suivi de l'acquisition de compétences des élèves.

L'évaluation diagnostique :

Elle est fort utile en début de séquence pour vérifier si les prérequis sont maîtrisés pour mener à bien votre cours. Il doit s'agir de tests très courts qui peuvent prendre diverses formes, écrites, orales, individuelles, collectives etc...

L'évaluation sommative :

C'est un contrôle de connaissances ou des savoir-faire. C'est une composante essentielle du travail du professeur. Il doit préparer soigneusement ce contrôle au moins deux à trois fois par trimestre et rendre le travail corrigé dans un délai raisonnable puis prévoir une séance de correction collective si cela est nécessaire.

Les documents corrigés sont lus et relus par les élèves et les parents ; vous attacherez un soin attentif à la qualité de vos annotations valorisant le travail de l'élève et à la justesse du barème.

L'évaluation certificative :

C'est le contrôle en cours de formation qui est maintenant généralisé du CAP au bac professionnel. Il convient de se référer aux textes officiels qui réglementent chaque situation d'une façon précise.

Cette évaluation compte pour l'obtention de l'examen, les documents seront donc conservés pendant une année et mis à la disposition du jury lors des commissions d'harmonisation. Vous y attacherez un soin exemplaire et demanderez conseil auprès de vos collègues, du directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles ou de l'inspecteur.

Il existe des fiches d'évaluation fixant les répartitions des barèmes et des critères à évaluer imposées au niveau national.

Chaque activité pratique doit être formalisée sur une fiche contrat qui permettra de formaliser les compétences évaluées. Il peut s'agir d'une évaluation formative ou sommative.

Il convient de retenir que la note de 10/20 correspond à un objectif juste atteint (ou compétence juste acquise). Les critères doivent être choisis avec soin pour donner du sens à l'évaluation. Ainsi peut-on déduire qu'un ouvrage réalisé par un élève et noté 10 sur 20 est donc acceptable (fonctions globale et principales respectées, retouches sur fonction secondaire par exemple). Ces grilles peuvent être informatisées et faciliter grandement le suivi des élèves.

Les contrôles en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est une évaluation certificative, qui compte pour l'attribution du diplôme. Elle revêt par conséquent une importance vitale dans votre formation.

Vous devez vous préparer à cette évaluation de manière irréprochable. Rappelons la définition exacte de ce procédé d'évaluation :

- 1- C'est un mode d'évaluation certificatif qui consiste à évaluer les compétences terminales par sondage
- 2- L'évaluation est réalisée par les formateurs eux-mêmes au fur et à mesure que les formés atteignent le niveau requis.*
(* définition rapport IGEN 2002)

Objectifs du contrôle en cours de formation :

- Rendre plus proche la formation et l'évaluation
- Prendre en compte la progression de l'apprenant au cours de sa formation
- Motiver le jeune en formation
- Impliquer l'ensemble des acteurs participant à la formation

Mais aussi diversifier les modes d'évaluation

- Diversité croissante des situations de formation
- Diversité des lieux de formation
- Evaluation des compétences * en situation professionnelle
- Meilleure qualité et adéquation de l'évaluation

*Une compétence professionnelle ne peut s'évaluer qu'en situation réelle de travail.

- Elle est contextualisée, c'est à dire liée à son environnement
- Elle est individuelle.

(sources : rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale sur le CCF 2002)

Travailler en équipe

Le travail en équipe est primordial. Les évolutions de nos connaissances pédagogiques ont fait apparaître cette nécessité. Les nouveaux programmes mettent en place de plus en plus d'actions transversales : accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés aux spécialités, projets...

Travailler en équipe est une responsabilité individuelle et collective.

Plusieurs niveaux existent :

- a - Travail en équipe disciplinaire : l'objectif est de définir une position commune sur l'ensemble de la formation. Les points suivants sont à travailler régulièrement.
 - Planning prévisionnel de formation (progression) sur l'ensemble du cycle
 - Harmonisation des pratiques d'évaluation
 - Gestion des équipements, des salles, des ateliers.
 - Production de ressources.
 - Mise en œuvre des projets.
- b - Travail en équipe pluridisciplinaire : l'objectif est de travailler en équipe sur des points particuliers tels :
 - L'accompagnement personnalisé
 - La co intervention
 - Les projets
 - Le chef d'oeuvre
 - ...
- c - Travail dans l'établissement : l'objectif est de mettre en œuvre une stratégie commune sur la base du projet d'établissement. Le lieu le plus adapté est le conseil pédagogique.

L'organisation du travail en équipe doit répondre à quelques règles minimales :

- Convocation ou invitation avec ordre du jour
- Compte rendu ou relevé de conclusion faisant apparaître les éléments suivants :
 - Les enseignants présents
 - Résumé de la situation et/ou des points traités.
 - Décision prise décrivant l'action à mettre en œuvre, le responsable opérationnel de cette action et l'échéancier
 - Un bilan des actions effectuées précédemment

Ce relevé de conclusion doit être archivé pour permettre de développer un historique des actions engagées.

Gérer la documentation

Les élèves ont un besoin de structuration important. Une compétence transversale développée dans nos enseignements est la recherche documentaire. Pour cela, il est nécessaire de proposer une documentation répondant à une charte graphique commune au moins au niveau de l'équipe disciplinaire. Trois types de documentation sont proposés :

- Le cours
 - Les travaux pratiques ou travaux dirigés
 - Les dossiers ressources.
- 1 Eléments de charte graphique pour le cours :
 - Pagination de type Y/X
 - Nom du sujet et/ou de l'activité développé
 - Date de création et/ou de modification
 - 2 Eléments de charte graphique pour les travaux pratiques et travaux dirigés :
 - Fiche contrat
 - Pagination de type Y/X
 - Compétences et savoirs associés développés
 - Indicateur d'évaluation avec pondération éventuelle
 - Documents et matériels à utiliser
 - Durée de l'activité
 - 3 Eléments de charte graphique pour les documents ressources :
 - Pagination de type Y/X
 - Nom du sujet et/ou de l'activité développé
 - Date de création et/ou de modification

Dans le cas d'utilisation d'une partie de documentation constructeur, il est obligatoire de noter l'origine de la ressource. La duplication complète ou partielle de document constructeur et/ou de livres est soumise à une réglementation.

En résumé :

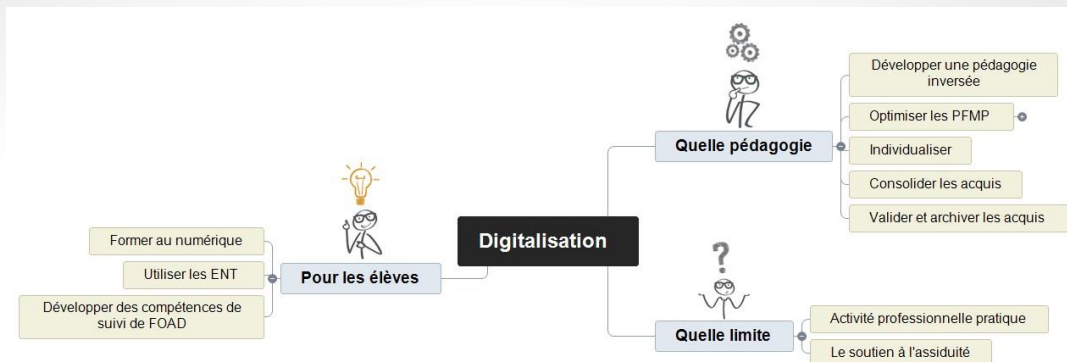
La gestion de la documentation, la pédagogie liée à la recherche documentaire et l'évaluation de la fiabilité de la ressource sont des compétences professionnelles primordiales. L'évolution liée à l'utilisation de ressources numériques nécessite une **expertise** que le **professeur documentaliste** vous apportera.

Pour en savoir plus :

<https://eduscol.education.fr/sti/>

Intégrer le numérique :

Le numérique éducatif est une priorité nationale. L'élève doit développer des compétences pour lui permettre de se former tout au long de la vie.



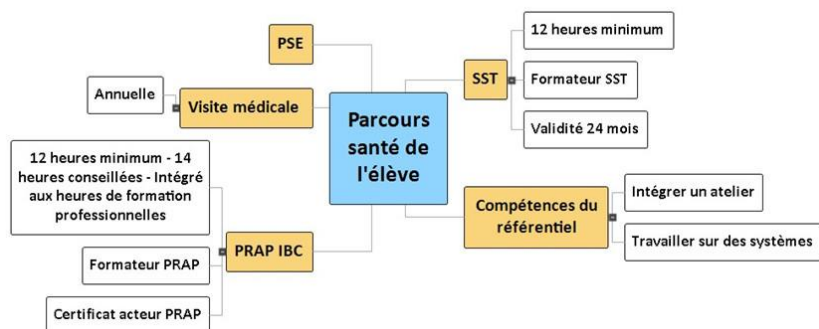
Deux espaces de travail sont particulièrement importants :

- Pronote : cet espace permet d'accéder aux informations de vie scolaire, au cahier de texte numérique etc ... les droits d'accès sont donnés par le chef d'établissement. [Les tutoriels Pronote](#)
- [Lycée connecté](#) : cet espace propose des applications pédagogiques diverses :
 - o Moodle : logiciel de FOAD [tutoriel](#)
 - o Web conférence : site de classe virtuelle
 - o ONISEP
 - o Peertube ; espace de vidéos partagées
 - o Carte mentale
 - o

Assurer et enseigner la Prévention Santé sécurité

La santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement sont intégrées dans tous les référentiels. L'instruction interministérielle du 7 septembre 2016 relative à la mise en œuvre des dérogations aux travaux interdits pour les jeunes âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans précise explicitement l'obligation pour le chef d'établissement d'avoir dispensé la formation à la sécurité prévue dans le cadre de la formation professionnelle assurée, adaptée à son âge, son niveau de formation ... et en avoir organisé l'évaluation.

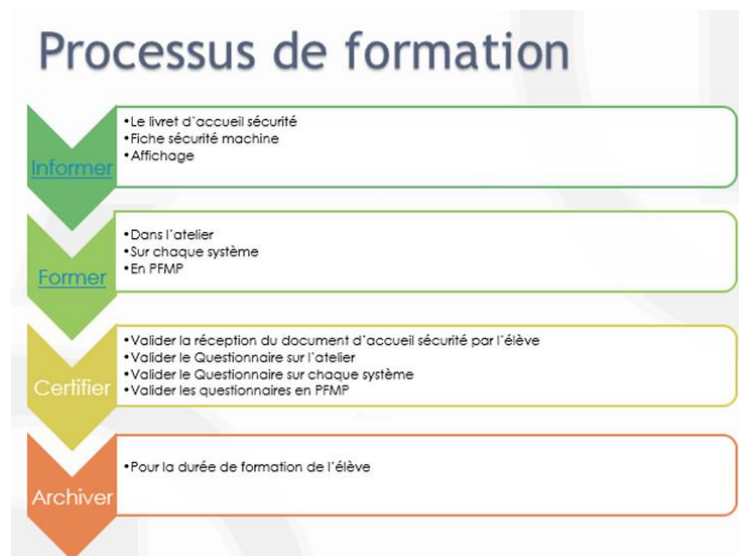
Le parcours de l'élève :



Sur ce schéma, peuvent être ajouté selon le diplôme :

- L'habilitation électrique
- Habilitation travail en hauteur
- Les CACES
- Etc....

Le processus de formation :



Référence :

- [Circulaire interministérielle du 7 septembre 2016](#)
- [INRS](#)

Se former : Comment s'organiser, quels moyens ?

La formation et l'autoformation permettent de maintenir une professionnalisation permanente. Elle s'effectue à travers deux éléments :

- **Le plan académique de formation** : Sa gestion est académique et a pour objectif de former les enseignants dans le cadre du projet académique et des réformes nationales. La campagne d'inscription se fait en début d'année scolaire pour le public volontaire.
<http://www.ac-bordeaux.fr/pid32660/dafpen.html>
- **Le CERPET** : cet organisme national gère la formation technique des enseignants. Il propose des stages en entreprise dans des domaines technique précis. La campagne de candidature s'effectue en milieu d'année scolaire.
<https://eduscol.education.fr/pid31668/l-offre-de-stages-courts-cefpep.html>
- **L'autoformation** : Notre mission impose le maintien permanent de nos compétences. L'autoformation et/ou la recherche d'informations reste un souci permanent. Les nombreux sites disciplinaires académiques ou nationaux vous aident dans ce parcours.
<http://www.ac-bordeaux.fr/cid78777/sites-disciplinaires-academiques.html>
- La formation à distance :
- <https://magistere.education.fr/> : offre de formation éducation nationale. Nécessite des identifiants académiques
www.funmooc.fr

Le réseau Canopé : il propose des ressources pédagogiques transversales. Il résume l'actualité pédagogique et l'intégration des TICE dans l'enseignement.

<https://www.reseau-canope.fr/>

... Préparer sa visite d'accompagnement

« L'inspecteur ne regarde pas que les bons cahiers »

Elle permet de faire le bilan d'une période d'activités. Il est nécessaire pour permettre à votre inspecteur d'évaluer correctement votre parcours de lui apporter tous les éléments utiles. L'inspection, d'une durée moyenne de deux heures, est constituée d'un temps d'observation et d'un temps d'échange.

Le périmètre est défini par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Les documents à présenter à minima:

- Planning prévisionnel de formation
- Document de séance
- Document élève
- Document enseignant
- Document lié à l'évaluation
- Un accès au cahier de texte numérique

Les thèmes abordés :

- La pédagogie durant la séance
- Les projets pédagogiques développés
- La carrière et les souhaits d'évolution ou d'orientation professionnelle
- L'évaluation des élèves
- Les activités connexes aux missions d'enseignant.
- Les projets
- ...

Acronymes :

Nom	Définition
3 prépa Métier	Troisième " prépa métiers"
AP	accompagnement personnalisé
AP	Agent de prévention
BEP	Brevet d'étude professionnelle
BO	Bulletin officiel
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCF	Contrôle en cours de formation
CFA	Centre de formation d'apprentis
CI	Co intervention
DUERP	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
ECI	enseignement en co intervention
EGLS	enseignements généraux liés à la spécialité (jusqu'en 2020)
EPC	équipement de protection collectif
EPI	équipement de protection individuel
EPLE	Etablissement public d'enseignement
EREA	Etablissement régional d'enseignement adapté
Etat VS	Ventilation de service - emploi du temps
FOAD	Formation ouverte à distance
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
LP	Lycée professionnel
PAF	Plan académique de formation
PFMP	Période de formation en milieu professionnel
PRAP	Prévention des risques liée à l'activité physique
RCO	Réalisation du chef d'œuvre
SEGPA	section d'enseignement général et professionnel adapté
SEP	Section d'enseignement professionnel
SST	Sauveteur secouriste du travail
STI	Sciences et techniques industrielles
TVP	Transformation de la voie professionnelle
UFA	Unité de formation par apprentissage
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Liens utiles

Sites disciplinaires académiques :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid78777/sites-disciplinaires-academiques.html>

Site disciplinaire chaudronnerie :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/chaudronnerie/>

Sites disciplinaires nationaux :

<http://eduscol.education.fr/cid56924/tous-les-sites-disciplinaires.html>

Site national STI

<http://eduscol.education.fr/sti/>

Ressources transversales :

<https://www.reseau-canope.fr/>

Référentiels professionnels :

<http://eduscol.education.fr/cid47633/les-diplomes-professionnels.html>

Climat scolaire :

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Harcèlement :

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

Stop-djihadisme :

<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>

Prévenir la radicalisation :

<https://www.reseau-canope.fr/prevenir-la-radicalisation.html>

Egalité Homme Femme

<http://www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html>

Bulletin officiel :

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Exemple de fiche de déroulement de séquence

ANNEXE 1 : FICHE DE SEQUENCE

Classe :					
	Place de séquence :				
Titre de la séquence :					
Objectif pédagogique :					
Mise en situation :					
Définition de la problématique :					
Pré requis :					

Objectifs des séances	Compétence mises en œuvre	Savoirs associés	Situation d'apprentissage	Durée
Séance N°1 :				
Séance N°2 :				
Séance N°3 :				

Exemple de fiche de déroulement de séance

Classe :	Date :
Problématique :	Mise en situation :
Objectif de séance :	
Activité proposée :	

Durée	Étapes	Activité du professeur	Activité des élèves	Matériels et documents	Organisation pédagogique	Connaissances / compétences mises en œuvre
1 min	1	L'enseignant se positionne à la porte et donne des conseils personnalisés aux élèves qui le nécessitent	Les élèves entrent en classe en écoutant l'enseignant	.		.
2 min	2	L'enseignant fait l'appel et s'informe des situations particulières	Les élèves s'installent et sortent les affaires en répondant à l'enseignant	.		.

Exemple de fiche « contrat »

B E P Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques

2 BEP	Septembre	Novembre	Janvier	Mars	Mai
T BEP	Octobre	Décembre	Février	Avril	Juin

FICHE ACTIVITE ELEVE

Tâches	
F1 Préparation de la fabrication	Ce que je vais apprendre : <hr/> Ce que je dois savoir avant de conduire l'activité :
F2 Réalisation de la fabrication	
F3 Installation-Montage	
F4 Maintenance des postes de travail	
F5 Communication	

Thème support de formation	Pièce(s) concernée(s)	Phase et/ou opération

Description de la situation de formation

Contexte de l'activité (on donne) :

Code compétence	Travail demandé (on demande)	Critères d'évaluation (on exige)	Barème

Espace(s) concerné(s)

```

            graph TD
            subgraph Espace_PRODUCTION [Espace PRODUCTION]
            D((Débit)) --- T((Traçage))
            C((Contrôle)) --- A((Assemblage))
            F((Formage)) --- A
            end
            A --- Z((Zone étude : construction analyse))
            A --- S((Salle de cours et de TD))
            
```

Consignes de sécurité		
Appréciation générale / Évaluation / Conseil		
Nom	Prénom	Date